



## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral n° 2021-10/DCSE/BPE/E du 9 avril 2021 est prescrite pendant 34 jours consécutifs, du **MERCREDI 19 mai à 08h45 au LUNDI 21 juin 2021 à 17h00**, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par le Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF), domicilié 14, rue Saint-Benoît – 75 006 PARIS, au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement, pour l'insertion d'une unité de traitement membranaire haute performance sur l'usine à puits d'Arvigny et la création d'une canalisation de rejet en Seine sur les communes de Savigny-le-Temple, Lieusaint, Nandy et Seine-Port.

**Le périmètre de l'enquête publique comprend les communes de Savigny-le-Temple, Lieusaint, Nandy et Seine-Port.**

Le projet est concerné par la procédure d'autorisation IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités) et relève des rubriques 2.1.5.0, 2.2.1.0, 2.2.4.0 (D) et 2.2.3.0 (A) de la nomenclature IOTA soumis à autorisation (A) ou à déclaration (D) en application des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement.

Pendant toute la durée de l'enquête, **le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :**

- **en mairie de Savigny-le-Temple**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :  
en version papier et en version numérique sur un poste informatique dédié, fourni par Publilégal
- **en mairies de Lieusaint, Nandy et Seine-Port**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :  
en version papier
- **sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne** à l'adresse suivante :  
[www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)

Pendant toute la durée de l'enquête, **le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :**

- **sur les registres d'enquête en version « papier »** ouverts **en mairies de Savigny-le-Temple, Lieusaint, Nandy et Seine-Port** aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- **sur le registre dématérialisé accessible :**
  - à la **mairie de Savigny-le-Temple**, sur un poste informatique dédié, fourni par Publilégal
  - **sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne** à l'adresse suivante :  
[www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)
- **par courrier électronique** à l'adresse suivante: [usineapuitsarvigny@enquetepublique.net](mailto:usineapuitsarvigny@enquetepublique.net)

Jusqu'à la fin de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être également adressées directement au commissaire enquêteur, par voie postale au siège de l'enquête (Mairie de Savigny-le-Temple – 1, place François Mitterrand – 77 176 Savigny-le-Temple – Objet : EP usine à puits d'Arvigny – création de canalisation de rejet en Seine). Elles seront annexées au registre « papier » et tenues à la disposition du public. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en formule la demande.

**Le commissaire enquêteur**, Monsieur Christian HANNEZO, Manager sécurité à la retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions aux lieux, dates et heures suivants :

- **Mairie de Savigny-le-Temple** (77 176), sise 1, Place François Mitterrand
  - mercredi 19 mai 2021 de 08h45 à 11h45 (1er jour de l'Enquête publique)
  - lundi 21 juin 2021 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'Enquête publique)
- **Mairie de Lieusaint** (77 127), sise 50, rue de Paris
  - mardi 1<sup>er</sup> juin 2021 de 09h00 à 12h00
- **Mairie de Nandy** (77 176) sise 9, place de la mairie
  - jeudi 10 juin 2021 de 14h30 à 17h30
- **Mairie de Seine-Port** (77 240) sise La Baronnie – 7bis, rue de Melun
  - vendredi 18 juin 2021 de 09h00 à 12h00

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès des interlocutrices suivantes du Syndicat des eaux d'Île-de-France (Mme Delphine ANGIBAUT – Tél. : 01 58 01 23 35 ; Mme Véronique HEIM – tél : 01 53 45 42 32 - courriel : [sedif@sedif.com](mailto:sedif@sedif.com)).

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne ([www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)). Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne (DCSE/BPE 12, rue des Saints-Pères – 77 010 Melun Cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne. Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans les mairies de Savigny-le-Temple, Lieusaint, Nandy et Seine-Port, en Préfecture de Seine-et-Marne et sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne. Au terme de l'enquête publique, il sera statué sur la demande par arrêté du Préfet de Seine-et-Marne.